

## Bionettoyage : entretien des locaux dans les établissements de santé et médico-sociaux.



ACCOMPAGNEZ  
LA MONTÉE  
EN EXPERTISE  
DE VOS AGENTS

*Vous êtes encadrant et avez dans votre équipe des agents de bionettoyage non qualifiés ?*

*Vous souhaitez les aider à développer et certifier leurs compétences ?*

**ACCOMPAGNEZ-LES  
VERS LA FORMATION  
AU BIONETTOYAGE !**



## À qui s'adresse la formation ?

Aux agents exerçant en établissements de santé ou médico-sociaux ne possédant pas de diplôme en lien avec leur métier.

Indispensables à la qualité et à la sécurité des soins, leurs missions de bionettoyage font appel à des règles, des connaissances et des techniques spécifiques au milieu hospitalier et médico-social.

**Finalité :** maîtriser le risque infectieux et participer au confort quotidien de tous, patients, résidents et professionnels.



## Pourquoi inscrire mes agents à la formation bionettoyage ?

Pour développer leurs savoir-faire, pour certifier leurs compétences, pour harmoniser et améliorer les pratiques de bionettoyage au sein de votre service, pour favoriser la communication et les échanges.

Autant de bonnes raisons d'encourager un agent à rejoindre la formation bionettoyage. « Pratico-pratique », elle répond aux exigences de leur quotidien professionnel : bonnes pratiques en matière de risques infectieux, utilisation de machines, de chariots et de produits de bionettoyage, entretiens de locaux, de sanitaires, de chambres, etc.



## Comment se déroule la formation ?

Les agents sont formés entre pairs, au sein de petits groupes de 8 à 10 personnes, pendant **environ 6 semaines**.

Ils sont accueillis au plus près de chez eux dans l'un des 10 centres de formation normands équipés d'un plateau technique certifié qui reproduit leur environnement professionnel.

La formation est co-financée par l'ANFH et votre établissement, notamment afin d'assurer le remplacement de l'agent.



## Quelle qualification à l'issue de la formation ?

La formation conduit au titre professionnel « **Agent de propreté et d'hygiène** », un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP) reconnu par l'État.

Les 5 derniers jours de la formation sont destinés à la préparation et au passage de l'examen.



## Pourquoi soutenir la qualification des agents ?

L'obtention d'un diplôme s'accompagne généralement d'une certaine fierté et d'un regain de confiance en soi.

Les agents s'inscrivent ainsi dans une dynamique de **réussite professionnelle et personnelle**.

Reconnus comme des acteurs essentiels dans la lutte des risques infectieux et pour la santé des patients, ils gagnent en autonomie et trouvent un nouvel élan pour mieux exercer leurs missions, au bénéfice de la cohésion d'équipe, de la démarche qualité ainsi que de l'attractivité et de la fidélisation de l'établissement.

- **Agents, services et usagers :** tout le monde est gagnant.



## Quels sont les points forts de cette formation ?

Courte et qualifiante, de proximité, individualisée, axée sur la pratique et élaborée pour le secteur de la FPH, la formation répond concrètement aux besoins quotidiens des agents. Elle permet également d'obtenir le PRAP (Prévention des risques liés à l'activité physique) afin de favoriser les bonnes postures.

Autre atout : cette formation est plus courte que la formation classique conduisant au titre professionnel car elle prend en compte les acquis professionnels des agents.

## **Des questions ?**

Rapprochez-vous du service RH de votre établissement.

**Découvrez  
le programme détaillé  
sur notre site internet :**

<https://www.anfh.fr/delegations-regionales/normandie>